



Numéro

UNSA

Info

CASSC

Proposition de l'UNSA territoriaux CRLR

Pour de nouveaux quotients familiaux applicables aux chèques vacances.

Petit historique :

Nous souhaitons vous rappeler ici les raisons qui avaient amené les organisations syndicales à modifier les quotients familiaux lors de l'Assemblée Générale de décembre 2010.

A cette date, la situation financière du CASSC était telle que son Président avait été dans l'obligation de demander une subvention supplémentaire afin de clôturer l'exercice 2010.

Le commissaire aux comptes avait indiqué, lors de cette Assemblée, qu'une association loi 1901 comme le CASSC devait dégager un fond de roulement équivalent à environ 10 % de son budget .

Pour ces raisons, vos représentants UNSA Territoriaux CRLR au sein du CASSC avaient, alors, voté la modification des quotients familiaux.

Des résultats insoupçonnés :

Les nouveaux quotients mis en place ont permis d'avoir des résultats très positifs, puisque non seulement le fond de roulement obligatoire a été dégagé mais également un résultat positif conséquent.

D'où nécessité de revoir les quotients familiaux :

Les représentants UNSA Territoriaux CRLR du CASSC et sa Vice-Présidente souhaitent faire de nouvelles propositions lors du prochain Conseil d'Administration, propositions gagnantes pour tous et raisonnablement applicables!

Ces propositions sont motivées non seulement par les bons résultats budgétaires de notre association, mais aussi par la situation sociale de notre pays qui concerne directement l'ensemble des agents de notre collectivité et plus particulièrement les bas salaires.

Vous trouverez au recto, le tableau détaillé des nouveaux quotients familiaux que l'UNSA Territoriaux CRLR souhaite proposer et voir mis en place rapidement

Syndicat UNSA Territoriaux Conseil Régional Languedoc Roussillon
201, avenue de la pompignane - 34064 MONTPELLIER Cedex 2
Tél 04 67 22 90 57 - 04 67 22 93 13 - 04 67 34 35 77 14
Email : syndicat-unsaterritoriaux@cr-languedocroussillon.fr
NOTRE SITE INTERNET : <http://unsaterritoriaux.crlr.perso.sfr.fr/topic/index.html>

QF 1	0 à 700 €	Chéquier de 400 €	Participation agent 50 €	Participation CASSC 350 €
QF 2	700 à 1000 €	Chéquier de 400 €	Participation agent 120 €	Participation CASSC 280 €
QF 3	1000 à 1400 €	Chéquier de 400 €	Participation agent 160 €	Participation CASSC 240 €
QF 4	1400 à 1800 €	Chéquier de 350 €	Participation agent 200 €	Participation CASSC 150 €
QF 5	> à 1800 €	Chéquier de 300 €	Participation agent 200 €	Participation CASSC 100 €

Votre avis nous intéresse !

Pour nous, il est important de vous consulter pour connaître votre opinion sur ces nouvelles propositions.

Adressez-nous votre avis et/ou vos remarques sur ces nouveaux quotients familiaux, par mail ou directement sur notre site internet, rubrique « boîte à idées ».

Adresse mail : syndicat-uns@cr-languedocroussillon.fr

Site internet : <http://uns.crlr.perso.sfr.fr> rubrique « boîte à idées »

A très bientôt !!